## Pétitions

[Français]

### LOI SUR LES MUSÉES

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): demande à présenter le projet de loi C-12, intitulé Loi concernant les musées.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

### LE CODE CRIMINEL

### MESURE MODIFICATIVE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord) demande à présenter le projet de loi C-237, Loi modifiant le Code criminel (infractions d'ordre sexuel).

M. le Président: La Chambre permet-elle à la députée de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme Greene: A l'heure actuelle, le système judiciaire traite injustement les victimes d'infractions d'ordre sexuel en particulier. Les deux mesures prévues dans ce projet de loi feront disparaître cette injustice jusqu'à un certain point.

La première mesure assurera aux victimes qu'on tient compte de leur droit à la protection de leur vie privée. Le seconde exigera que les avocats de la défense prouvent au tribunal que leurs clients ne constituent pas une menace pour leurs victimes ni pour la société en général.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[Français]

# LOI DE 1989 SUR LA CONVENTION CANADA-LUXEMBOURG EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Grand-

Duché de Luxembourg, d'une convention conclue entre le Canada et la République Populaire de Pologne et d'un accord conclu entre le Canada et la Papouasie–Nouvelle–Guinée, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, soit maintenant lu une première fois.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

• (1550)

[Traduction]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour que cette motion soit présentée à la Chambre dès maintenant sans débat. Je propose:

Que la Chambre ne siège pas le vendredi 23 juin 1989 vu que ce sera, le lendemain, la fête de la Saint-Jean-Baptiste; et

Qu'aux fins de l'article 27(1) du Règlement, relatif à la prolongation des séances en juin, le jeudi 15 juin 1989 soit le jour où l'on pourra présenter une motion visant à une telle prolongation pour la période allant du vendredi 16 juin 1989 au vendredi 30 juin 1989.

Le président suppléant (M. Paproski): Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

# **PÉTITIONS**

#### LA DISTRIBUTION DES FILMS CANADIENS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires s'inquiètent que les films canadiens ne représentent que 3 p. 100 du temps de projection total dans les cinémas de notre pays, que 95 p. 100 de tous les bénéfices provenant des films aillent aux États-Unis et